



Contrat de travail 46 h mois beaucoup d avenant

Par **Christelle 83**, le **15/11/2014** à **17:26**

Bonjour je suis aide ménagère j'ai un contrat de 46 h par mois il n arrête pas de me faire des avenant

Et mon employeur ne veut pas me mettre les heures prévu dans mon contrat il ma dit soit je vous met en congé soit en absence ou dans un compteur mais je ne suis pas d accord

Est ce qu'il a le droit merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **15/11/2014** à **17:36**

Bonjour,

L'employeur doit respecter le contrat de travail et a obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous payer en conséquence, vous pouvez donc refuser de signer des avenants...